



**ARRETE DU MAIRE**

**N° 2024-02-91**

**Portant création provisoire d'une réglementation de circulation et de stationnement  
Avenue de Lodève et Avenue de Clermont l'Hérault à Saint André de Sangonis**

Le Maire de la commune de SAINT ANDRE DE SANGONIS,

**Vu** les articles L 2213 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route et notamment ses articles R 411, R411-8, R 411-25 et R 417-6 en matière de circulation et de stationnement sur la voie publique,

**Vu** le Code Pénal notamment son article R 610-5,

**Vu** l'instruction ministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24 Novembre 1967,

**Vu** la demande déposée par la Mairie de Saint André de Sangonis, concernant des travaux sur le Monument aux Morts, Avenue de Lodève, 34725 Saint André de Sangonis,

**Considérant** qu'il convient de prendre toutes dispositions pour assurer le bon déroulement de ces travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Du mercredi 01 mai 2024 au jeudi 09 mai 2024, la circulation sera interdite derrière le Monument aux Morts, Avenue de Clermont l'Hérault, une déviation sera mise en place sur l'Avenue de Lodève. Le stationnement sera interdit le temps des travaux autour du Monument aux Morts, Avenue de Lodève 34725 Saint André de Sangonis.

**ARTICLE 2** : La matérialisation de cette interdiction, ainsi que l'affichage du présent arrêté seront mis en place et entretenus par les services techniques, 48 heures avant le début des travaux.

**ARTICLE 3** : Tout véhicule en infraction sera verbalisé.

**ARTICLE 4** : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gignac, M. le Chef de service de Police Municipale, M. Eric RANG Responsable du pôle Technique ainsi que tous les personnels placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Au Demandeur : Mairie de Saint André de Sangonis
- Au Chef de Service de la Police Municipale
- A la Gendarmerie de Gignac
- Au Service urbanisme - Mairie de Saint André de Sangonis
- Au Service technique - Mairie de Saint André de Sangonis
- Au Centre de Secours des Pompiers - caserne de Gignac

*Fait à Saint André de Sangonis, le 26 avril 2024*

**Jean Pierre GABAUDAN,**

**Maire**

